

=====
Téléphone 03 85 50 81 17

Email : mairie.mazille71@orange.fr
=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
En date du 7 décembre 2020 à 19 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Fabrice GAUTHIER, Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Irène TISSOT, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Absent excusé : Marie-Pierre PORTE.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 19 heures.

Secrétaire de séance : Jean-François FICHET

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrières que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ouverture des fenêtres, pour la ventilation de la salle du conseil, et un espacement suffisant entre les participants.

Le Maire demande que la séance se tienne à huis clos, pour des raisons de sécurité sanitaire, et soumet sa proposition au vote. Le huis clos est accepté à l'unanimité.

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 octobre 2020

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 octobre 2020.

2 : Raccordement réseaux parcelle C62

Le Conseil à l'unanimité refuse le raccordement à la parcelle 62 suite au refus du permis de construire du 21 octobre 2020.

3- Budget 2021 : autorisation de dépenses en investissement

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 109 000 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 27 250 € (< 25% x 109 000 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4 - Budget Assainissement : Décision modificative

INVESTISSEMENT – DM n°1

Dépenses		
Article (Chap.) - Opération		Montant
1641 (16) : Emprunts en euros		49,00
2031 (20) : Frais d'études		-49,00
Total Dépenses		0,00

5- Budget Communal : Décision modificative

INVESTISSEMENT – DM n°1

Dépenses		
Article (Chap.) - Opération		Montant
1641 (16) : Emprunts en euros		123,00
2151 (21) : Réseaux de voirie		-123,00
Total Dépenses		0,00

FONCTIONNEMENT – DM n°2

Dépenses		
Article (Chap.) - Opération		Montant
615228 (011) : Autres bâtiments		-2 250,00
63513 (011) : Autres impôts locaux		2 250,00
Total Dépenses		0,00

6- Report des Vœux du Maire prévus le 9 janvier 2021 à une date ultérieure

7- Diffusions des appels d'offre dans le Journal de Saône-et-Loire

Lot 1 : Tonte et débroussaillage

Lot 2 : Entretien des chemins.

Pour les 2 lots : durée un an. Prises de rendez-vous semaine 2 pour visite.

Rendu le 1/02/2021 avant midi.

Ouverture des plis lundi premier Février à partir de 14 h.

8- Colis de Noël

72 cartes réalisées par les soeurs du Carmel.

Préparation des colis le jeudi 17/12/20.

83 colis à distribuer.

9- Voirie 2021

Le budget 2020 (40 000 €) n'a pas été dépensé. Nous disposons d'un devis de 73 514 € TTC pour la réfection de l'ensemble des chemins de la commune.

Nous pouvons récupérer une subvention de 20% plafonnée à 5 200 €. Pour le parking cimetière nous pouvons faire la même chose.

Le conseil propose d'affecter 36 000 € pour la voirie et 20 000 € pour la réfection des murs en pierres sèches pour 2021.

Le conseil décide d'acheter sur devis du bitume à froid pour combler les trous sur les voies non prises par le budget 2021.

10- Trombinoscope

Il est demandé à chaque élu de transmettre une photo au secrétariat afin de mettre à jour le site internet.

11-QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire remercie le conseil municipal pour l'installation des illuminations et décorations de Noël dans le village.

- Création d'une réserve d'eau : réflexion en cours avec la ComCom dans le cadre de la compétence Gémapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Intervention de Suez sur trottoir vers épicerie, suite à une fuite d'eau. Le trottoir devra être refait à l'identique en juin 2021.
- EHPAD de Champrouge : élection du président de la Fondation Champrouge. Un conseiller fait remarquer que M. Jean-François FICHET a obtenu 4 voix sur 13. Ces 4 voix viennent de mazillons qui sont attachés au testament de Melle Marie-Françoise Barbet. Suite à la demande de conseillers concernant le dossier Champrouge et l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance datée du 21 janvier 2020, M. le Maire fait un compte-rendu exhaustif de la situation des travaux de 2008. Il rappelle que ce beau projet fait en 2008 a été réalisé par l'ensemble des membres du conseil d'administration ainsi que des membres du personnel. M. le Maire félicite aussi le directeur de l'établissement pour son engagement dans le projet. Suite à des informations erronées et farfelues concernant ce projet et pour le respect du testament de Melle Barbet, le conseil municipal à l'unanimité décide que pour une bonne communication et un esprit de transparence sur ce dossier, M. le Maire sera le seul interlocuteur avec M. le président de la Fondation Champrouge et M. le directeur de l'établissement. Aucune personne mandatée par le président de la fondation ou le directeur ne pourra rencontrer M. le Maire sur ce dossier sensible pour la commune qui est très attachée au respect du testament de Melle Marie-Françoise Barbet. M. le Maire félicite l'excellent travail de M. le directeur et de son personnel, en cette période de pandémie de la Covid 19.
- Travaux de L'église : suite à de nouvelles fuites au-dessus de la nef, la municipalité attend le devis de l'entreprise Rotondo. Concernant les problèmes de dysfonctionnement du chauffage, nous attendons également la réponse de Maître Louard, qui suit ce dossier en cours d'instruction auprès du tribunal.
- Une solution devra être trouvée concernant le pressoir qui occupe une place conséquente dans l'atelier communal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.

Le 14 décembre 2020,

Le Maire, Jean-Marc CHEVALIER